

Nouvelles et chronique

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **9 (1864)**

Heft 24

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

établie pour une poudre dont la densité serait 0,9091. — Le calcul exact donne 0,7003 pour le côté de ce cube.

On augmentera du reste en général le côté de la boîte de manière à obtenir un espace libre pour une petite quantité d'air.

Autre exemple. — Une formule empirique, dans laquelle n'entre pas la nature du terrain et de la forme $C = km^5$ indique qu'un fourneau placé à 3^m 60 sous terre doit recevoir 80 kilogrammes de poudre. — On demande à quel terrain cette formule convient, k étant un coefficient constant?

La rencontre de la diagonale 80 avec la verticale 3, 60 se fait sur l'horizontale 0, 93. La formule convient donc à une terre commune qui exige 0^k 93 de poudre par mètre cube à enlever.

Nota. — Le dessinateur lithographe n'a pas conservé l'écartement rigoureux des horizontales entre 1. 5 et 2. 4 ; le tableau que nous donnons peut néanmoins servir d'une manière satisfaisante au calcul des mines.

E. PELLIS,
capitaine à l'état-major fédéral du génie.

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Berne. (*Corresp. part.*). — L'Assemblée fédérale, maintenant réunie, a eu à s'occuper de diverses questions militaires. D'abord du budget ordinaire, voté sans grand changement. Le principal effort pour le réduire a été fait cette fois par un député valaisan, M. de Rivaz, qui paraît avoir une dent contre les rassemblements et qui voulait supprimer celui de 1865 pour donner les 300 mille francs aux pauvres millionnaires genevois.

On dit que le projet de dépôt de la guerre ne sera pas discuté dans cette session ; mollesse regrettable, car quelque opinion qu'on puisse avoir sur les détails du projet et sur la curieuse espèce de dépôt de la guerre qu'il inaugure, l'idée est bonne et féconde au fond, et il est fort à désirer, pour le bien de notre militaire, que les chambres l'accueillent favorablement.

Au Conseil national, à la séance du mercredi 7, M. Ziegler a demandé des explications sur ce qui a été fait en exécution de l'arrêté ordonnant au Conseil fédéral de faire un compte-rendu sur tout ce qui tient à l'*armement de la troupe*.

M. le conseiller fédéral Fornerod, qui lui a répondu, reconnaît que le Conseil n'a pas fait le rapport dont parle M. Ziegler ; il avait proposé de le faire déjà dans la session du mois de juillet, ce qui n'a pas été adopté à cause de la difficulté que présente la répartition des nouveaux fusils d'infanterie ; suivant l'arrêté, l'armement doit avoir lieu par bataillon et demi-bataillon, mode qui renvoie à un temps très éloigné l'armement de quelques unités tactiques du même canton ; la répartition par compagnie, en commençant par celles de chasseurs, a paru préférable. Au mois de

juillet prochain, le Conseil fédéral présentera un rapport et des propositions sur cette matière. Les fusils Prélaz seront remis à la landwehr, ainsi que les anciens fusils lisses. En ce qui concerne les nouvelles acquisitions et la participation de la Confédération, il sera procédé comme du passé.

Le même jour, M. le colonel fédéral Denzler a fait au Conseil des Etats la motion suivante :

« Le Conseil fédéral est invité à examiner et à faire un rapport et des propositions sur la manière et à quelles conditions la Confédération pourrait se charger de l'*instruction de l'infanterie*, comme cela a lieu pour les armes spéciales, et, le cas échéant, quelles prestations seraient mises à la charge des cantons. »

Vendredi le Conseil des Etats a discuté cette motion, et l'a repoussée par 50 voix contre 6. Bonne en elle-même, au point de vue spécialement militaire et de l'instruction, une telle innovation aurait eu l'inconvénient de faire faire trop subitement un grand pas vers la centralisation politique.

Il est question d'une nouvelle motion Ziegler, — car vous savez qu'il faut toujours une motion Ziegler sur le tapis, — qui arriverait prochainement devant l'Assemblée fédérale de façon ou d'autre. Elle est déjà, paraît-il, entre les mains du Département militaire. L'honorable colonel zurichois fait, par lettre imprimée, de nouvelles propositions d'habillement et d'équipement pour l'armée fédérale, qui bouleversent tout ce qui existe actuellement. Il veut quelque chose de plus simple, de plus pratique, de moins paradeur. Les intentions de l'honorable colonel sont sans doute excellentes, mais n'est-il pas à craindre qu'avec ces changements perpétuels on ne dégoûte totalement officiers et soldats du service militaire ? C'est le moral et l'armement qui font le soldat ; l'habillement est secondaire : gardons une fois ce que nous avons, ne fût-ce que pour le maintien de l'uniformité.

Tout le monde, je le reconnais, n'est cependant pas de cet avis. C'est ainsi que la section des officiers de St-Gall, M. le colonel fédéral Hoffstetter en tête, vient aussi de faire une manifestation réformatrice d'habillement. Elle adresse une lettre ouverte et imprimée de remerciements à M. le colonel Ziegler pour son initiative, et appuie sa motion en y apportant quelques amendements. ¹

Dans divers couloirs de l'Assemblée fédérale, et surtout au couloir du Casino, on a discuté assez vivement ces jours-ci le côté *stratégique* (sic) de la question du pavillon suisse qui bientôt va flotter dans les brumes de l'Océan ; on entend dire là-dessus les choses les plus curieuses du monde. Nous risquerions, s'écrient quelques-uns, de compromettre notre honneur ! Ce raisonnement ne vous semble-t-il pas digne de parents qui désireraient que leurs filles soient aussi laides et aussi chétives que possible pour qu'elles évitent plus sûrement les séductions du monde ? Quant au côté stratégique — puisque stratégie il y a — il est bien simple, et je suis sûr, mon cher colonel, que vous serez de mon avis. Une marine marchande est une propriété particulière, et qui, avec ou sans pavillon national, n'engage pas plus l'honneur de l'Etat que les compagnies de bateaux à vapeur de nos lacs, ou que telle entreprise d'omnibus. Le pavillon n'est pas à comparer au

¹ Nous reviendrons sur cet objet en publiant le texte français de ces pièces. — *Réd.*

drapeau de l'armée, mais bien à un simple passeport. La Suisse, comme Etat, ne sera donc pas lancée dans plus de conflits qu'auparavant. Si l'on doit craindre des conflits sur mer, nous devrions les redouter plus encore sur nos lacs frontières et nous abstenir d'y naviguer. Une fois en pleine mer nous sommes aussi bien chez nous, d'après le droit des gens, que qui que ce soit, mieux même que sur nos lacs frontières, car ce n'est pas la côte qui fait nécessairement la sécurité. Si d'ailleurs la Suisse était lancée dans des conflits par sa marine, nous aurions cet avantage sur d'autres petits pays, que nous n'offririons point de côtes maritimes à bombarder et point de ports à bloquer. Notre marine marchande serait obligée sans doute de se cacher dans des ports alliés ou de redevenir ce qu'elle est aujourd'hui, de se dénationaliser; mais ce serait son affaire et non celle de l'Etat. Quant aux avantages en temps de guerre européenne ils seraient immenses pour nos entrepreneurs et armateurs, puisqu'ils seraient les seuls, grâce à notre neutralité perpétuelle et assurée, offrant à tous une complète sécurité, tandis que sur tous les autres bâtiments on risquerait de se casser le cou. Puis, si par suite des grands intérêts privés que nous exposerions sur les mers la Suisse était obligée de mettre un peu plus de soin à ses relations internationales, le mal serait-il bien grand? J'espère donc que ce progrès très réel proposé par le Conseil fédéral triomphera des mauvais instincts de la routine et de trop craintifs préjugés.

Dans les parages de l'exécutif, rien de nouveau à mentionner pour le moment, sinon qu'on s'occupe toujours de savoir comment on pourvoira à la succession de feu M. le colonel Wieland, et que le département militaire a élaboré une nouvelle répartition de l'armée sur des idées se rapprochant de celles émises dans le mémoire de M. le colonel Hoffstetter.

M. le lieutenant-colonel Stocker, relevé le 2 décembre de ses fonctions de commandant de place à Genève, a été remercié par le Conseil fédéral des services qu'il a rendus.

A l'occasion de l'ouverture des assises fédérales à Genève, le 15 courant, un nouveau bataillon (bernois) est arrivé le 12 dans cette ville. La garnison se compose donc, pour le moment, de deux bataillons : n° 14 Thurgovie, commandant Bachmann; n° 16 Berne, commandant Luginbühl. Le commandant de place est M. le lieutenant-colonel fédéral Arnold, d'Uri, avec M. le capitaine des Gouttes, de Berne, pour adjudant.

Le cadeau d'objets militaires du gouvernement américain vient d'arriver, et d'être déballé. Ces objets sont exposés maintenant dans la salle de conférence du Conseil des Etats, au palais fédéral, où ils peuvent être vus de 9 à 12 heures le matin et de 2 à 4 heures le soir.

L'envoi se compose :

1° De trois mousquetons rayés de cavalerie, se chargeant par la culasse, au moyen de 3 systèmes différents fort ingénieux. Pour charger on saisit le pontet et on l'abaisse; la partie antérieure du pontet entraîne la culasse et le logement de la cartouche se présente tout naturellement. On place la cartouche, on repousse le pontet à sa place et l'arme est chargée. Il n'y a plus qu'à mettre la capsule.

Pour les nettoyer il y a des brosses rondes ayant à chaque extrémité une lanière ronde en cuir qui permet de la passer dans le canon. La portée de ces mousquetons est de 700 mètres. Tous les accessoires sont joints à ces armes, même des moules à balles.

2° De 2 revolvers système Colt et système Rewington. Ces pistolets sont en usage dans la cavalerie. Ils sont à 6 coups, ont une munition unique et paraissent être très solidement construits, ce qui n'est pas toujours le cas pour ces sortes d'armes. Ils sont renfermés chacun dans une boîte avec tous les accessoires et de la munition.

5° Deux harnachements complets pour chevaux du train, plus une selle de sous-officier.

Ces harnachements sont superbes comme confection et comme qualité de la matière employée. Les colliers sont d'une légèreté qui contraste avec la lourdeur des nôtres. Les arçons des selles ne sont pas en bois mais en cuir comprimé et durci. Les étriers sont de deux modèles, les uns comme ceux en usage chez nous, les autres en bois léger, et ayant la partie antérieure recouverte par du cuir. Ce système doit être fort agréable en hiver et en temps de pluie. En général tout est simplifié et rendu aussi pratique que possible.

Les selles sont de beaucoup plus légères que les nôtres et notre train pourrait certainement prendre sous plus d'un rapport ce matériel comme un vrai modèle.

4° D'une caisse contenant 50 espèces de cartouches diverses, dont 100 de chaque. Nous y trouvons la cartouche *bulk and ball* (bulk signifie cerf et désigne la grosseur du plomb nécessaire pour tuer ces animaux). C'est donc une cartouche à *plombs* et à *balle*. Cette cartouche contient une balle, plus 3 à 5 plombs. Ces cartouches étaient jadis beaucoup employées avec des fusils lisses contre les Indiens.

Nous y voyons des cartouches en cuir ou parchemin, pouvant supporter l'eau.

5° Une caisse contenant différents modèles de fusées et des échantillons de poudre, entr'autres de la fameuse poudre mammoth pour canons Parrott de 300 livres.

Neuchâtel. — BUDGET MILITAIRE POUR 1865.

1. Traitements et indemnités diverses	Fr.	16,900
2. Corps d'instructeurs	»	15,800
3. Ecole préparatoire des armes spéciales	»	1,400
4. Ecole de recrues d'infanterie	»	17,000
5. Frais d'examens de tir des carabiniers	»	150
6. Indemnité à la Confédération pour chevaux à l'école de recrues d'artillerie	»	5,000
7. Cours de répétition du bataillon n° 23 (16 jours)	»	15,050
8. Cours de répétition de la compagnie de chasseurs détachée n° 6 (16 jours)	»	2,250
9. Cours de répétition du bataillon n° 115 (9 jours)	»	10,000
A reporter,		83,550

	Report,	83,550
10. Exercices de tir.		
Compagnie de carabiniers n° 14	»	386
Compagnie de carabiniers n° 64	»	386
11. Indemnités pour chevaux de guides	»	1,500
12. Cours de répétition des troupes de landwehr.		
Compagnie de carabiniers et bataillon n° 2 pendant 4 jours .	»	3,800
Inspection des bataillons 1 et 3 et des compagnies de carabiniers 1 et 3	»	1,250
Cours de répétition de la compagnie d'artillerie pendant 4 jours	»	2,400
13. Entretien du matériel de guerre, du magasin d'habillement et du chauffage des ateliers	»	8,500
14. Habillement, armement et équipement des recrues	»	30,000
15. Transformations de 700 anciennes gibernes d'infanterie en cartouchières, et de 700 baudriers en ceinturons porte-gibernes pour le bataillon n° 23	»	4,550
Refonte et rayage des bouches à feu et transformations des affûts et caissons de la batterie de 6 liv. de réserve en batterie de 4 liv.	»	5,000
Transformation des caisses de pharmacie et de pansement pour les bataillons d'infanterie, de pharmacie de campagne pour l'artillerie et des havresacs de pharmacies de campagne	»	850
16. Traitement du casernier de Collombier, etc.	»	2,400
Entretien des effets de caserne, blanchissage des couvertures et réparations	»	1,000
Achat de 150 supports de lits en fer	»	4,000
Achat de 100 matelas, 100 oreillers et 100 draps de lits . .	»	3,010
17. Fête nationale du 1 ^{er} mars	»	400
18. Imprévu	»	1,000
19. Douzième annuité de l'emprunt pour achat de matériel de guerre	»	10,000
Intérêts à 4 o/o sur les sommes dues au 31 décembre 1865 .	»	1,600
Total,		Fr. 165,582

Valais. — Promotions et nominations

Capitaine M. *Julier*, César, de Varone ; — lieutenant : M. *Stopfer*, Antoine, de Batschieder ; — 1^{ers} sous-lieutenants : MM. *Fruzini*, Ignace, de Brigue ; — *Murman*, Joseph, de Wyler ; — *Seiler*, Edouard, de Ritzigen ; — *Salamin*, Auguste, de Luc ; — 2^{mes} sous-lieutenants : MM. *de Werra*, Léonce, de St-Maurice ; — *Défayes*, Emile, de Leytron ; — *de Chastonay*, Gaspard, de Sierre ; — *Morenzi*, Joseph, de Tourtemagne ; — *Allet*, François, de Loèche ; — *Walther*, Louis, de Selkingen ; — *Zenclusen*, Ignace, de Viège ; — *Rey-Bellet*, Pierre-Maurice, du Val d'Illiez.

Fribourg. — Dans sa séance du 25 novembre, le Conseil d'Etat a fait les promotions suivantes :

Au grade de lieutenant dans l'artillerie, M. *Mallet*, de Genève ; — 1^{er} sous-lieutenant dans la landwehr, M. *Nabholz*, Joseph, de Fribourg ; — capitaine dans la réserve, M. *Corpataux*, Fs, de Matran ; — lieutenants dans l'infanterie d'élite, MM. *Bise*, Jules, à Murist, 1^{er} sous-lieutenant ; — *Loffin*, Ant., de Fribourg, 1^{er} sous-lieutenant ; — *Wuilleret*, Roger, de Fribourg, 1^{er} sous-lieutenant ; — *Chatonney*, Ch.-Ferd., à Morat, 1^{er} sous-lieutenant ; — *Piller*, Joseph-Lucien, à Fribourg, 1^{er} sous-lieutenant ; — au grade de 1^{ers} sous-lieutenants, MM. *Wuilleret*, Léon, de Fribourg, 2^{me} sous-lieutenant ; — *Thorin*, Léon, de Villars-sous-Mont, 2^e sous-lieutenant ; — *Forlet*, Jean-Jos-X, de Fétigny, 2^e sous-lieutenant ; — *Hess*, Casimir, de Fribourg, 2^e sous-lieutenant ; — *Mourra*, Fs, à Grandvillard, 2^e sous-lieutenant ; — *Kern*, Eugène, de Fribourg, 2^e sous-lieutenant ; — *Iæger*, Fs, quartier-maître, 2^e sous-lieutenant.

Genève. — Le Conseil d'Etat a fait les nominations suivantes dans le contingent fédéral au grade de second sous-lieutenant d'infanterie :

MM. Ad. *Catalan*, sergent-major ; — L.-E. *Court*, sergent ; — J.-A. *Hilt*, id. ; — P.-A. *Weiss*, id. ; — Pyrame *Lhuillier*, id. ; — D.-A. *Mottu*, id. ; — Phil. *Vincent*, id. ; — J.-H. *Bertrand*, id. ; — C.-Théod. *Morin*, caporal ; — Von *Gunten*, id. ; — E.-L. *Sarasin*, id. ; — L. *Vaucher*, id. ; — V.-W. *Favre*, id.

Officiers de carabiniers : MM. Aloïs *Revilliod*, et C.-L. *Fulpius*, aspirants de 2^e classe.

Dans la landwehr d'infanterie : M. J.-L. *Soret*, caporal.

Vaud. — Le Grand Conseil aura à s'occuper prochainement d'une question d'un plus haut intérêt qu'elle n'en a l'apparence ; il devra prononcer sur une pétition du district d'Aigle demandant l'abolition des revues et réunions de contingents. Nous avons reçu sur ce sujet une obligeante communication qui plaide vivement des conclusions tout opposées. Le pour et le contre nous paraissant mériter une sérieuse attention de la part de l'autorité et des miliciens, nous donnerons dans notre prochain numéro le texte de la pétition d'Aigle et les vues développées de notre correspondant, en faisant suivre le tout de quelques observations par lesquelles nous espérons prouver qu'on peut satisfaire aux deux exigences, tout en maintenant les réunions en usage jusqu'ici.

— La journée de Ste-Barbe a été joyeusement fêtée par les artilleurs et sapeurs du génie sur divers points du canton. A Lausanne il y a eu tir à boulet et à shrapnels sur le lac, avec une section de 12 lisse, et le tir a fort bien réussi. Les sapeurs ont fait jouer une fougasse, aussi avec un plein succès. — A Payerne on n'a pu s'accorder les plaisirs de la cible, vu l'absence de ligne de tir convenable ; mais il y a eu fougasse et beaux feux d'artifices. Les banquets ont été pleins d'entrain et de cordialité ; le bon ordre et un parfait esprit n'ont cessé de régner entre artilleurs et sapeurs de tous grades. Ne pourrait-on pas voir dans ces réunions volontaires un utile renseignement, et profiter du culte louable que nos soldats du génie et de l'artillerie rendent avec zèle à leur patronne, pour en tirer plus de fruits encore au point de vue de l'instruction ? Pour cela il n'y aurait qu'à organiser officiellement la cérémonie et à faire du jour de Ste-Barbe un jour de revue d'artillerie et du génie, comme on en a pour l'infanterie. En même temps, sur trois ou quatre points du canton au moins, d'utiles exercices de tir à la cible pourraient être organisés, avec profit d'instruction et plaisir de spectacle pour tout le monde. Nous soumettons à qui de droit cette idée que nous avons déjà entendu émettre à plus d'une reprise.

— Dans sa séance du 3 décembre, le Conseil d'Etat a nommé M. W. *de Loriol*, à Coppet, second sous-lieutenant de la compagnie de carabiniers n° 1, de réserve cantonale, et M. M.-H. *Terry*, à St-George, premier sous-lieutenant du n° 1, du 8^e bataillon de réserve cantonale.

Le Conseil d'Etat a nommé M. Ul. *Badoux*, à Cremin, 1^{er} sous-lieutenant du n° 2, du 46^{me} bataillon d'élite.

Le 6 décembre, le Conseil d'Etat a nommé M. Ch. *Curchod*, à Pompaples, 1^{er} sous-lieutenant de la compagnie n° 1, du 70^e bataillon d'élite.

AVIS.

En réponse à quelques réclamations de nos abonnés de l'étranger, nous avons l'honneur de leur faire savoir que les feuilles en bloc de la *Guerre du Danemark en 1864*, sauf les 4 premières, leur ont été expédiées comme suit : pour la France, l'Espagne, l'Angleterre, la Valachie, la Russie, par la librairie Tanera, à Paris ; pour l'Italie, par la librairie Bocca, à Turin ; pour la Belgique, par la librairie Deck, à Bruxelles ; pour l'Allemagne, directement par notre bureau. Adresser les réclamations en conséquence.